Nom et adresse de l'établissement : _____

Implantation : ☐ Bâtiment ☐ _____

CONSUEL

Examen de l'installation électrique
Résumé de conclusion*
Installation de production d'énergie photovoltaïque raccordée au réseau BT

Nom de l'installateur (1) : _____

Pour chaque prescription, porter une croix dans C (conforme) ou NC (non-conforme) - Prescription sans objet : barrer les deux cases dans les colonnes C et NC.
Prescription non vérifiée : ne pas cocher les cases et indiquer dans la zone «Précisions éventuelles» le numéro de la prescription, suivi de «NV», et la raison.

UTE C 15-712-1		Prescriptions	C	NC
MISE A LA TERRE DE L'INSTALLATION				
6	6.1	**Schéma de liaison à la terre de la partie courant alternatif**		
		Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre ☐ TT ☐ TN ☐ IT	☐	☐
	6.2	**Mise à la terre d'une polarité de la partie courant continu**		
		Aucune polarité reliée à la terre	☐	☐
		Mise à la terre pour raisons fonctionnelles Spécifications fabricant (7 points de contrôle)	☐	☐
	6.3	**Mise à la terre des masses et éléments conducteurs**		
		Prise de terre R = _____ Ω	☐	☐
		Mise à la terre des masses	☐	☐
		Toutes canalisations a.c. avec conducteur de protection	☐	☐
		Identification des conducteurs de protection	☐	☐
		Section des conducteurs de protection	☐	☐
		Continuité des conducteurs de protection *(< 2Ω)*	☐	☐
		Section mini de mise à la terre des modules et des structures métalliques des supports (6mm² cuivre mini)	☐	☐
		Liaison équipotentielle de l'onduleur (6mm² cuivre mini)	☐	☐
PROTECTION CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES				
7	7.2	**Protection contre les contacts directs**		
		Protection par enveloppe ou par isolation des parties actives	☐	☐
		Local de service électrique ou enveloppe fermée à l'aide de clé ou outil	☐	☐
		IP 2X ou IP XXB minimum pour un local courant	☐	☐
		Cas particulier TBTS et TBTP	☐	☐
	7.3	**Protection contre les contacts indirects**		
	7.3.2	Côté d.c. : Installation de classe 2 ou équivalent	☐	☐
		Côté d.c. : Installation en TBTS ou TBTP	☐	☐
	7.3.3	Côté a.c. : Conformité au Schéma de liaison à la terre	☐	☐
PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES				
8	8.1	**Partie courant continu**		
		Protection individuelle des modules PV si $N_c > N_{c\,max}$	☐	☐
		Protection commune des modules PV pour N_p chaînes	☐	☐
		Dimensionnement des câbles	☐	☐
		Caractéristiques des dispositifs de protection, adaptées	☐	☐
	8.2	**Partie courant alternatif**		
		Dimensionnement des câbles (10mm² cuivre mini, en aval de l'AGCP pour P ≤ 36 kVA)	☐	☐
		Protection contre les surcharges	☐	☐
		Protection contre les courts-circuits	☐	☐
PROTECTION DE DECOUPLAGE				
9		Protection intégrée à l'onduleur (conforme DIN VDE V 0126-1-1)	☐	☐
		Externe (UTE C 15-400)	☐	☐
PREVENTION CONTRE LA DEGRADATION				
10		Dispositions mises en œuvre pour la prévention (cf. tableau 1)	☐	☐
CHUTE DE TENSION				
11	11.2	Installation **à courant continu :** Δu ≤ 3% à $I_{mpp\,STC}$	☐	☐
	11.3	Installation **à courant alternatif :** Δu ≤ 3% à la charge nominale, max 5%	☐	☐
DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT ET DE COUPURE				
12	12.2	**Dispositifs de sectionnement**		
		Omnipolaires, en amont et en aval de l'onduleur	☐	☐
	12.3	**Dispositifs de coupure d'urgence**		
		Côtés a.c. et d.c.	☐	☐
		A coupure omnipolaire et simultanée	☐	☐
		Adaptés (semi-conducteurs interdits)	☐	☐
		Non intégrés à l'onduleur	☐	☐
		A commande manuelle ou télécommandée	☐	☐
		Facilement reconnaissables et accessibles	☐	☐
		Présence sur ou à proximité de chaque boîte de jonction équipée de protections	☐	☐
	12.4	**Si exigé : Coupure pour l'intervention des services de secours**		
		Coupure de l'alimentation de la consommation du bâtiment	☐	☐
		Coupure de la partie a.c. au plus près du point de livraison	☐	☐
		Coupure de la partie d.c. au plus près des chaînes PV	☐	☐
		Organes de commande regroupés et limités à 2	☐	☐
		Adaptés (semi-conducteurs interdits)	☐	☐

UTE C 15-712-1		Prescriptions	C	NC
PROTECTION CONTRE LES SURTENSIONS D'ORIGINE ATMOSPHERIQUE OU DUES A DES MANŒUVRES				
13		Présence de parafoudres si obligatoire	☐	☐
MISE EN ŒUVRE DES MATERIELS				
14	14.1	**Généralités**		
		Tension assignée du matériel d.c. ≥ tension maximum en circuit ouvert	☐	☐
		En extérieur : IP 44 et IK 08	☐	☐
		Accessibilité des matériels	☐	☐
	14.2	**Canalisations**		
		Câbles d.c. : monoconducteurs et minimum de type C2	☐	☐
		Câbles d.c. : temp. admissible sur l'âme ≥ 90°C en régime permanent	☐	☐
		Câbles d.c. : isolation équivalente à la classe II	☐	☐
		En extérieur : influence externe AN4 ou protection adaptée	☐	☐
		Cheminement des câbles d.c. côte à côte et empruntant le même cheminement que le conducteur d'équipotentialité	☐	☐
		Mise en œuvre des canalisations	☐	☐
	14.3	**Modules PV**		
		Modules PV conformes aux normes en vigueur	☐	☐
	14.4	**Onduleurs**		
		Tenue en courant de l'onduleur ≥ $I_{mpp\,STC}$	☐	☐
	14.5	**Appareillages**		
		Côté d.c. : caractéristiques adaptées (sur la base du marquage)	☐	☐
		Côté a.c. : cf NF C 15-100	☐	☐
	14.6	**Ensembles d'appareillages**		
		Séparation physique entre a.c. et d.c. dans un même tableau	☐	☐
	14.7	**Connecteurs**		
		Connecteurs d.c. conformes à la NF EN 50521	☐	☐
		Dispositifs de connexion d.c. accessibles, non démontables sans l'aide d'outil	☐	☐
SIGNALISATION				
15		Etiquetage adapté coté a.c.	☐	☐
		Etiquetage adapté coté d.c.	☐	☐
DOSSIER TECHNIQUE				
16		Schéma électrique du système photovoltaïque	☐	☐
		Nomenclature des équipements installés	☐	☐
		Plan d'implantation des différents composants et modules PV, ainsi que leurs canalisations	☐	☐
		Existence de la procédure d'intervention sur le système PV	☐	☐

Précisions éventuelles

Intervention effectuée le : _____ Par : _____

Signature du vérificateur et cachet de l'organisme :

*ce document doit être accompagné de l'annexe DRE 162 et éventuellement du résumé de conclusion DRE 152.
(1) en cas de pluralité d'installateurs, mentionner leurs noms et adresses sur l'annexe précitée et établir un rapport pour chacun d'entre eux.

EXEMPLE
Sur Site